



COMMUNIQUE DE PRESSE
SAISON CULTURELLE 2019/2020
REPORTS & ANNULATIONS DE SPECTACLES
MODALITES DE REMBOURSEMENT

En raison de la crise sanitaire, la Saison Culturelle a dû s'interrompre malgré une programmation et des réservations opérées pour certains de longue date. Plusieurs spectacles ont pu être reportés mais d'autres ont dû être annulés et des modalités de remboursement ont été mises en œuvre par la direction des affaires culturelles.

Les spectacles de la saison culturelle du théâtre qui sont annulés seront remboursés par chèque.

Pour se faire rembourser, il faut déposer les billets des spectacles sous enveloppe en précisant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone), **dans la boîte aux lettres du théâtre qui se trouve à l'arrière du bâtiment, place Emilien-Imbert.**

Pour les spectacles qui sont reportés, les places réservées sont maintenues.

Cependant, pour les spectateurs qui souhaitent se faire rembourser, la démarche est la même, il faut déposer les billets sous enveloppe (avec coordonnées) **dans la boîte aux lettres du théâtre.**

Les chèques seront envoyés par voie postale.

- **Trois spectacles de la saison culturelle du théâtre ont dû être annulés, il s'agit de :**

Hansel et Gretel - mercredi 18 mars 2020

La Cerisaie - mardi 5 mai 2020

Dans l'engrenage - jeudi 14 mai 2020

- **Six spectacles ont pu être reportés, il s'agit de :**

Oh oh - vendredi 13 mars 2020 - **reporté le jeudi 21 janvier 2021**

A nos amours - mardi 24 mars 2020 - **reporté le mercredi 10 février 2021**

J'ai des doutes - mardi 31 mars 2020 - **reporté le mardi 11 mai 2021**

Incassable - mercredi 22 avril 2020 - **reporté le mardi 13 octobre 2020**

La petite casserole d'Anatole - mercredi 29 mars 2020 - **reporté le mercredi 6 janvier 2021**

Veil/Badinter - mardi 19 mai 2020 - **reporté le mardi 4 mai 2021**

Les spectacles de la saison culturelle de l'auditorium qui sont annulés seront remboursés par chèque.

Pour se faire rembourser, il faut déposer les billets des spectacles sous enveloppe en précisant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone), **dans la boîte aux lettres du conservatoire.**

Pour le spectacle qui est reporté, les places réservées sont maintenues.

Pour les spectateurs qui souhaitent se faire rembourser, la démarche est la même, il faut déposer les billets sous enveloppe (avec coordonnées) **dans la boîte aux lettres du conservatoire.**

Les chèques seront envoyés par voie postale.

- **Trois spectacles de la saison culturelle de l'auditorium ont dû être annulés, il s'agit de :**

Trio Wanderer - vendredi 24 avril 2020

Airelle Besson Quartet - vendredi 15 mai 2020

Concert du mardi, Octuor de Schubert – mardi 31 mars 2020

- **Un spectacle a pu être reporté, il s'agit de :**

Chœur du Capitole - vendredi 20 mars 2020 - **reporté le 20 novembre 2020**

Les agents de la direction des affaires culturelles ont recensé et appellent tous les spectateurs concernés.

Pour accéder à ces remboursements, les spectateurs ont jusqu'au 30 septembre pour faire la démarche.